



ÉCOLE
LES
MARRONNIERS



Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Fonctionnement de l'établissement	3
a. Horaires.....	3
b. Obligation scolaire.....	4
c. Utilisation de l'image.....	4
d. Communication	4
3. Objectifs prioritaires.....	5
a. Confiance en soi et épanouissement personnel	5
b. Orientation des enfants	5
c. Valorisation	5
d. Maîtrise des compétences de base	6
e. Citoyenneté responsable.....	6
f. Égalité des chances.....	7
4. Nos spécificités	7
a. La philosophie de l'enseignement spécialisé.....	7
b. L'organisation de notre établissement	7
c. L'environnement scolaire.....	8
d. L'équipe éducative.....	8
5. La pédagogie.....	8
a. La pédagogie de l'établissement.....	8
Nos méthodes au quotidien.....	8
La pédagogie différenciée	9
La continuité des apprentissages	9
b. Découverte, production, création.....	10
c. Les évaluations.....	10
L'évaluation formative :	10
L'évaluation sommative :	11
d. Éveil aux professions	11
e. Accès aux médias	11
f. Activités culturelles et sportives.....	12
g. Citoyenneté.....	12
h. Ouverture sur le quartier	13
i. Communication	13
j. Plan Individuel d'Apprentissage.....	14
6. Nos axes prioritaires pour les années 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027.....	14
7. Formation des enseignants	14
8. GENERALITES	15

Projet pédagogique de notre établissement

1. Préambule

Ce projet d'établissement représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes définis dans le présent document.

Lors de l'inscription, les parents signent pour accord le « Règlement d'Ordre Intérieur » ainsi que le « Règlement interne de l'élève et celui des parents » de l'école. Tout élève fréquentant l'établissement ainsi que ses parents et/ou tuteurs légaux sont censés connaître et respecter ces règlements.

2. Fonctionnement de l'établissement

a. Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cours	8h30-10h10	8h30-10h10	8h30-10h10	8h30-10h10	8h30-10h10
Récréation	10h10-10h30	10h10-10h30	10h10-10h30	10h10-10h30	10h10-10h30
Cours	10h30-12h10	10h30-12h10	10h30-12h10	10h30-12h10	10h30-12h10 (+ natation)
Repas	12h10-13h40	12h10-13h40		12h10-13h40	12h10-13h40
Cours	13h40-15h20	13h40-15h20		13h40-15h20	13h40-15h20

Pour un bon démarrage de la journée, il est essentiel de respecter scrupuleusement l'horaire des cours. Les enfants doivent être présents dans la cour au moins 10 minutes avant le début des cours. Les parents sont priés de déposer leur enfant à l'entrée de l'école et de quitter celle-ci le plus rapidement possible.

Pour les enfants déjeunant à l'extérieur de l'établissement, l'école est à nouveau accessible **à partir de 13h25**.

Une étude dirigée et/ou surveillée est proposée entre 15h30 et 16h20 tous les jours, sauf le mercredi.

Des activités récréatives sont organisées tous les mercredis après-midi par nos accueillants (voir service extrascolaire)

Une garderie est organisée le matin à partir de 7h00 et le soir jusqu'à 17h45. L'école ferme ses portes **au plus tard à 18h**. Passé cette heure, tout quart d'heure de retard entamé entraînera une pénalité, dont le montant est fixé par le Pouvoir Organisateur.

b. Obligation scolaire

Tout enfant âgé de 5 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents, mentionnant l'un des motifs d'absence reconnus par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire.

Un exemplaire de motif d'absence type est remis aux parents lors de l'inscription et reste à disposition au secrétariat.

Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée d'un certificat médical.

Tout absentéisme abusif, même justifié, sera signalé au service d'inspection.

Dès qu'un élève compte 9 demi-journées d'absence injustifiées, l'école doit le signaler au service du droit à l'instruction qui prend contact avec les parents ou les responsables légaux.

c. Utilisation de l'image

Lors de certaines activités, les élèves peuvent être filmés ou photographiés. Les photos peuvent, dans certains cas, être publiées sur le site internet de l'école (par exemple, lors d'excursions scolaires).

En début d'année scolaire, les parents reçoivent le formulaire d'autorisation pour l'usage et la diffusion d'images des enfants de l'école (droit à l'image) pour l'année scolaire en cours, qu'ils doivent compléter et signer pour indiquer leur accord ou leur désaccord.

d. Communication

Afin de développer leur autonomie, chaque élève reçoit un porte-documents contenant le journal de classe, les avis, les devoirs, les comptes, etc. L'élève veille à avoir ce porte-documents dans son cartable en permanence. Les parents sont tenus de le consulter quotidiennement et de parapher le journal de classe chaque jour.

Les parents peuvent demander à rencontrer les enseignants ou la direction en prenant rendez-vous via le journal de classe. Il est souhaitable de ne pas distraire les enseignants et les élèves pendant les heures de cours.

Trois réunions annuelles sont prévues entre les parents et l'équipe éducative :

- La première réunion se tiendra de manière collective en début d'année scolaire.
- La deuxième réunion se déroulera de manière individuelle entre décembre et janvier.
- La dernière réunion aura également lieu de manière individuelle en juillet.

3. Objectifs prioritaires

a. Confiance en soi et épanouissement personnel

Notre école individualisée vise à (re)construire l'estime de soi en combattant le sentiment d'échec par un soutien affectif et en acceptant les difficultés et les troubles de chaque élève (les identifier, les gérer, les surmonter, les compenser).

Dans sa quête perpétuelle du mieux-être de l'enfant, notre école favorise l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, l'autonomie, la solidarité, le sens des responsabilités, la liberté, la créativité, le développement corporel et l'esprit critique de l'enfant, afin de permettre son intégration dans une société responsable.

b. Orientation des enfants

À la fin de leur cursus primaire, les élèves sont orientés en fonction de leurs capacités et de leurs projets, soit vers l'enseignement secondaire ordinaire, soit vers l'enseignement spécialisé. Des entretiens sont ensuite organisés pour chaque enfant entre les parents et le CPMS afin de discuter et finaliser la décision.

L'ensemble de l'équipe éducative s'engage à fournir des repères, des structures et des limites pour ouvrir l'enfant sur son environnement proche et le préparer au cycle secondaire ainsi qu'à sa vie future d'adulte et de citoyen responsable, capable de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

c. Valorisation

Les réussites individuelles des élèves sont régulièrement mises en avant, tant au sein des classes qu'en dehors. L'école mettra tout en œuvre pour que chaque enfant ait l'occasion de mettre en valeur ses talents individuels, quels que soient les domaines concernés. La collaboration et le soutien permanents des parents avec l'équipe éducative sont indispensables pour mener à bien ce projet.

d. Maîtrise des compétences de base

Notre objectif prioritaire est d'offrir aux élèves fréquentant notre établissement un enseignement adapté à leurs besoins spécifiques et une orientation correspondant à leurs potentiels et à leur projet de vie.

Dans notre enseignement, nous nous référons au programme de l'enseignement ordinaire (référentiels du tronc commun), que nous adaptons en fonction du niveau, des capacités individuelles et du rythme de chacun. Dans ce type d'enseignement, la diversité des troubles nécessite une approche différenciée et individualisée des apprentissages.

Tenant compte des capacités individuelles, l'équipe pédagogique souhaite permettre à tous les enfants de s'approprier des savoirs et d'acquérir des compétences qui les rendront aptes à apprendre tout au long de leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

La présence de troubles instrumentaux et de troubles d'apprentissage nécessite de privilégier certaines méthodologies, telles que la construction spatiale et temporelle, ainsi que le développement de la pensée logique et son application dans des situations concrètes.

Nous mettons en place des moyens orthopédagogiques spécifiques visant à améliorer les capacités d'attention, de concentration, de rythme et de mémoire.

e. Citoyenneté responsable

Notre école, ouverte à tous, se veut proche du citoyen et démocratique. Elle vise à encourager chaque enfant à participer à la construction d'une société démocratique et à le guider vers une citoyenneté responsable. Pour ce faire, nous créons des espaces et des moments d'expression où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.

Elle représente le lieu par excellence de rencontre, un milieu social, un lieu où l'on travaille, joue et partage la vie de chacun. Respectueuse de tous les conceptions philosophiques et idéologiques, notre école incarne les valeurs de tolérance et de respect.

Elle s'enrichit de sa diversité culturelle et de son ouverture aux autres.

f. Égalité des chances

Notre école accorde un intérêt égal à tous les enfants, au-delà des différences sociales, économiques et culturelles. Notre objectif est de leur offrir des chances égales d'émancipation dans la société de demain.

Cet engagement est conforme à l'article 6 du « Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre » D.24.07.1997.

Nous nous engageons à respecter ces principes fondamentaux pour garantir un environnement éducatif inclusif et égalitaire pour tous nos élèves.

4. Nos spécificités

a. La philosophie de l'enseignement spécialisé

Le Décret organisant l'Enseignement spécialisé, art. 2, § 1er (D.03.03.2004) précise que :

« L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et aux adolescents qui, sur la base d'un examen multidisciplinaire, effectué par les institutions définies à l'article 12 doivent bénéficier d'un enseignement adapté en raison de leurs besoins spécifiques et de leurs possibilités pédagogiques ».

b. L'organisation de notre établissement

Nous accueillons des élèves relevant de l'enseignement de type 8. Ce dernier répond aux besoins éducatifs et de formation des élèves présentant des troubles des apprentissages. Dès lors, nos classes sont constituées de petits groupes.

L'enseignement spécialisé primaire se répartit en quatre niveaux de maturité :

Maturité I : niveaux d'apprentissages préscolaires

Maturité II : éveil des apprentissages scolaires

Maturité III : maîtrise et développements des acquis

Maturité IV : utilisation fonctionnelle des acquis selon les orientations envisagées.

c. L'environnement scolaire

Notre école est située dans un milieu urbain à forte densité démographique, au parc du Bempt. Nous occupons deux bâtiments préfabriqués en attendant la fin des travaux de rénovation des locaux situés au n°57 de l'avenue Zaman.

Les enfants contribuent à l'amélioration de leur cadre de vie par des plantations dans le parc et dans la cour de récréation, ainsi que par l'aménagement d'un potager collectif.

Les enfants ont accès à une bibliothèque enrichie chaque année, comportant notamment des ouvrages de lecture "facilitée". Certains midis, des animations y sont proposées, ainsi que des activités de "jeux de société" dans le cadre du projet DAS.

d. L'équipe éducative

Notre équipe pluridisciplinaire regroupe la direction, les titulaires, le maître d'adaptation (M.S.E.I.), le maître d'éducation physique et sportive, le maître de travaux manuels, les maîtres d'options philosophiques, l'équipe paramédicale (kinésithérapeute-psychomotricienne, logopèdes, psychologue) et l'équipe des accueillants.

5. La pédagogie

a. La pédagogie de l'établissement

Nos méthodes au quotidien

Toutes les compétences disciplinaires et transversales sont travaillées dans toutes les maturités, notamment au travers des méthodes suivantes :

Nos méthodes :

Dès son entrée dans notre établissement, l'élève est évalué au niveau pédagogique afin d'être orienté vers la maturité et la classe correspondant au mieux à ses besoins et à son âge. Des observations sont réalisées par l'équipe paramédicale. Ensuite, en concertation avec l'équipe, des prises en charge spécifiques sont envisagées.

Nous utilisons diverses pédagogies où l'enfant est acteur de ses apprentissages et où l'autonomie est mise en avant. Cette approche est source de progression et d'évolution. Les manipulations diverses et l'apprentissage par le jeu sont particulièrement pratiqués dans les petites maturités, les séances paramédicales et le cours de sport.

La pédagogie différenciée

Elle est développée par diverses méthodes adaptées. Le travail individuel ou en groupe est proposé en fonction des besoins des enfants. Les exigences et les moyens sont ajustés.

Des outils et des processus sont employés pour amener l'enfant à acquérir des apprentissages et des compétences selon son niveau et à son rythme.

Chaque enfant part de ses connaissances réelles pour se réconcilier avec l'école, avec les apprentissages en général, et surtout avec lui-même.

Cette différenciation pédagogique est en outre soutenue par le maître d'adaptation (M.S.E.I.), les logopèdes, la psychomotricienne et la psychologue, au travers de prises en charge hebdomadaires.

Chacun, selon sa spécialité, a à cœur de diversifier les méthodes employées. Des ateliers de graphisme, de relaxation, de brain-gym, de psychomath (travail des mathématiques avec le corps, dans l'espace) sont également proposés dans certaines classes. En outre, au sein de chaque classe, la possibilité d'utiliser l'ordinateur est offerte.

Chaque classe est équipée d'un TVI (tableau interactif).

La continuité des apprentissages par la collaboration permanente et suivie entre les membres des équipes paramédicale et enseignante, ainsi que par la tenue de conseils de classe auxquels participent le C.P.M.S. (Centre Psycho-Medico-Social).

Elle est en outre garantie par la tenue d'un P.I.A. pour chaque élève (= Plan Individuel d'Apprentissage, c'est un outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le Conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée.

C'est à partir des données du P.I.A. que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation).

b. Découverte, production, création

Les activités de découverte, de production et de création sont abordées au travers des activités suivantes :

- **Ateliers hebdomadaires**
- **Ateliers de bricolage** dans les petites classes et **cours d'arts plastiques** pour les plus grands : les enfants y découvrent et pratiquent différentes approches et techniques de travail. Ces travaux sont exposés dans l'établissement pendant l'année scolaire.
- **Fête des anniversaires** : valorisation du potentiel des enfants au travers de présentations et démonstrations individuelles ou collectives devant toute l'école.
- **Participation à divers concours** internes et externes.
- **Rallye lecture**
- **Animation bibliothèque** : durant le temps de midi, narration à haute voix de livres récents et adaptés à de petits groupes volontaires.
- **L'école du dehors** : les enfants vivent leurs apprentissages en extérieur.
- **Ateliers jeux de société** certains midis.

c. Les évaluations

Tout nouvel élève est soumis à une évaluation pédagogique afin de permettre à l'équipe de l'orienter vers la classe qui lui convient le mieux.

Chaque élève bénéficie également d'évaluations paramédicales au cours de sa scolarité. Ces évaluations ont pour but de déterminer les prises en charge spécifiques nécessaires et d'en affiner le contenu.

Durant sa scolarité, le CPMS peut être amené à évaluer l'élève.

L'évolution de l'élève est consignée dans un PIA (Plan Individualisé d'Apprentissage) qui le suit tout ou long de sa scolarité dans l'enseignement spécialisé.

L'évaluation formative :

L'enfant a droit à l'erreur, et c'est l'analyse de celle-ci qui servira de base à la construction de ses apprentissages. Au sein de notre école, l'erreur n'est jamais stigmatisée. L'enfant est encouragé à montrer ce qu'il ne sait pas faire, afin de pouvoir mieux l'aider à dépasser ses difficultés.

L'erreur devient ainsi source d'apprentissage.

Les prérequis sont également vérifiés et retravaillés.

De plus, l'effort individuel est reconnu et valorisé au sein de la classe et de l'école, notamment au travers de récompenses, proclamations et démonstrations durant l'année.

L'évaluation sommative :

Les élèves reçoivent trois bulletins par an.

Ces bulletins reprennent les compétences travaillées pendant la période concernée.

Enfin, sur la base d'une décision du Conseil de Classe, les élèves qui ont acquis un niveau suffisant présenteront le CEB (Certificat d'Études de Base). Les autres élèves seront orientés soit vers une première différenciée dans l'enseignement secondaire ordinaire, soit vers un enseignement spécialisé correspondant à leur projet de vie.

d. Éveil aux professions

Au travers de plusieurs activités récurrentes, les élèves sont sensibilisés à leur vie future et à différentes professions :

- Les classes d'élèves sortants visitent des écoles secondaires, tant spécialisées qu'ordinaires.
- Sensibilisation aux différents métiers qui intéressent les élèves des maturités 4.

e. Accès aux médias

Dans l'optique d'assurer à tous nos élèves des chances réelles d'intégration dans la société de demain et pour leur permettre d'y prendre une place active, nous encourageons l'accès aux médias et aux nouvelles technologies, notamment grâce à :

- L'utilisation des outils numériques (TVI, ordinateurs portables, iPads et logiciels spécifiques) pour soutenir les apprentissages et contourner les difficultés causées par les troubles d'apprentissage.
- Un accès à Internet et la présence d'ordinateurs au sein de chaque classe.
- L'utilisation de TVI (tableau visuel interactif) au sein de toutes les classes. Le TVI favorise l'interaction entre le professeur et les élèves, permet une meilleure visualisation des supports d'apprentissage et facilite l'utilisation de différents médias. Les élèves peuvent ainsi participer de manière très active à l'élaboration des contenus pédagogiques.
- Des cours sur les nouvelles technologies et l'éducation aux médias pour permettre une meilleure compréhension de notre environnement culturel et socio-économique.
- Sensibilisation et prévention des dangers d'Internet et des réseaux sociaux.

f. Activités culturelles et sportives

Les activités développées au sein de l'école pour promouvoir le sport et la culture sont :

- Journées sportives : grande journée pour tous les élèves de l'école avec multiples épreuves sportives et remise de médailles.
- Projection annuelle d'un film à l'occasion de la Saint-Nicolas.
- Nombreuses visites de musées, expositions, etc.
- Excursions thématiques moyennant participation financière.
- Classes de dépaysement ou sportives organisées moyennant une participation financière.
- Échanges interscolaires occasionnels.
- Éveil artistique : maître d'éducation artistique, ateliers, visites, etc.
- Classes du dehors.

g. Citoyenneté

Nous souhaitons préparer nos enfants à devenir des citoyens responsables en participant aux activités suivantes :

- Élection d'un représentant au sein de chaque classe.
- Conseils d'école réguliers : lieu et temps de parole entre les délégués de classe et la direction, gérés par la psychologue.
- Implication dans la vie quotidienne de la classe par l'élaboration d'un tableau des charges où chacun joue un rôle.
- Tri des déchets.
- Sensibilisation à une alimentation saine.
- Animations en classe (ex : éducation affective et sexuelle, harcèlement, etc.).
- Construction d'un règlement de classe.
- Cercles de parole au sein de certaines classes.
- Règlement de la cour.
- Gestion de la discipline et des conflits : explication et compréhension du ROI (Règlement d'Ordre Intérieur), comprenant le respect des autres, de soi, ainsi que du matériel et de l'environnement.
- Démocratie.
- Conseil des élèves.
- ...

h. Ouverture sur le quartier

Nous souhaitons nous ouvrir sur le quartier et le découvrir grâce aux activités suivantes :

- Découverte du quartier à travers divers projets.
- Visite du marché annuel.
- Sensibilisation à la sécurité routière dans le quartier.

i. Communication

- Lors de l'inscription, accueil privilégié des parents avec l'enfant.
- Visite de l'école et présentation de l'enseignement individualisé de type 8.
- Trois réunions de parents annuelles (une collective et deux individuelles).
- Entretiens sur rendez-vous avec les enseignants, le personnel paramédical et la direction.
- Communications quotidiennes via le journal de classe, la farde d'avis, et le téléphone.
- Affichages divers aux valves et dans les couloirs.
- Échanges informels lors des différentes fêtes et événements exceptionnels.
- Le C.P.M.S. participe à l'accueil des enfants et informe les élèves et les parents sur les orientations possibles et adaptées. Pour ce faire, les parents autorisent le C.P.M.S. à faire passer les tests appropriés à leur enfant.
- Organisation d'une après-midi "classes ouvertes".
- Mise en place d'un carnet de communication pour les parents ne parlant pas la langue française.
- Invitation des parents aux fêtes des anniversaires.
- Fascicule explicatif du fonctionnement de notre école.

Nous tenons à préciser que tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer la plupart de ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

j. Plan Individuel d'Apprentissage

Le PIA (Plan Individuel d'Apprentissage) établit un ou plusieurs objectifs spécifiques pour chaque enfant. Les parents peuvent prendre connaissance du PIA de leur enfant lors des deux réunions de parents semestrielles.

Vous avez la possibilité d'exprimer vos attentes pour la scolarité de votre enfant à travers ce document. Vous pouvez communiquer ces attentes via le titulaire de votre enfant ou sur rendez-vous auprès de la direction.

6. Nos axes prioritaires pour les années 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027.

Le présent projet d'établissement s'articule autour de trois axes prioritaires.

À l'issue de sa réflexion, l'équipe éducative compte favoriser la mise en place d'actions concrètes débouchant sur :

Axe 1 : Poursuite de la transition numérique. Continuité de l'utilisation de l'outil informatique et technologique.

Axe 2 : Poursuite de l'harmonisation des outils et des référentiels dans l'objectif d'un continuum pédagogique.

Axe 3 : Organisation des classes du dehors.

7. Formation des enseignants

Le plan de formation est élaboré en fonction du projet d'établissement et des besoins spécifiques des enfants.

Formations Obligatoires

2023-2024 : Évaluation du plan de pilotage.

2024-2025 : Formation et sensibilisation aux nouveaux profils d'élèves (dysphasie, troubles autistiques, etc.).

2025-2026 : Sensibilisation à la violence inhérente.

2025-2026 : Troubles du spectre autistique.

Formations Individuelles et Volontaires

Les formations individuelles et volontaires seront axées autant que possible, au cours du prochain triennat, sur les thèmes prioritaires du présent projet.

8. GENERALITES

Ce projet d'établissement est élaboré par l'ensemble de l'équipe éducative, en conformité avec le décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement. Il s'inscrit également dans les projets pédagogique et éducatif de la Commune de Forest.

Ce projet engage chacun de ses membres pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026, et 2026-2027.

Construit par :

Approuvé par :

Les Enseignants et la Direction

Le Conseil de Participation et
Le Collège des Bourgmestres et Échevin

Accepté par les Parents de l'élève, signature à l'appui lors de l'inscription.

VOTRE ENFANT EPROUVE DES DIFFICULTES ?

Votre enfant décroche en classe ?
Il ne veut plus travailler ?
Il ne veut plus aller à l'école ?
Son comportement change ?
Il reste en échec malgré ses efforts ?
Il se sent découragé ?

QUE FAIRE ET AVEC QUI ?

Consultez le C.P.M.S. de votre école ou
un spécialiste dans un centre hospitalier
afin de procéder à des tests spécifiques.

Ceux-ci permettront d'orienter
l'enfant vers le type d'établissement
qui lui convient le mieux.

ET POUR VOUS INSCRIRE ?

Contactez-nous
afin de prendre un rendez-vous
et visiter notre école.

Munissez-vous de votre carte d'identité
et de celle de votre enfant
ainsi qu'une composition de ménage.

N'oubliez pas l'attestation Type 8
délivrée par le C.P.M.S. .



ÉCOLE
LES
MARRONNIERS



Inscrivez-vous dès aujourd'hui

315, Chaussée de Neerstalle
1190 Forest
02/343.73.71

lesmarronniers@forest.brussels

www.lesmarronniers.forest.brussels



Bienvenue



AUX
MARRONNIERS

ENSEIGNEMENT DE TYPE 8

ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE





NOS OBJECTIFS

- Réconcilier l'élève avec les apprentissages
- Respecter le rythme de chacun
- Favoriser l'estime et la confiance en soi
- Développer l'autonomie
- Apprendre dans et avec la nature
- Donner l'accès aux outils numériques
- Apprendre à vivre ensemble
- Permettre à l'enfant d'évoluer au maximum de ses possibilités
- Veiller à l'épanouissement de chacun



NOS PRATIQUES

- Petits groupes classes
- Groupes de niveau
- Encadrement individualisé
- Prises en charge paramédicales
- Plan individualisé d'apprentissage (PIA)
- Différenciation
- Ecole du dehors
- Utilisation d'outils numériques
- Ateliers variés
- Conseils des élèves
- Brain gym
- Arts plastiques
- Education physique
- Natation
- Excursions
- Fête annuelle et fêtes des anniversaires
- Séjours pédagogiques

COORDONNEES DE NOTRE C.P.M.S.

Tel : 02/343.34.82
 Mme Paulus : 0475/75.50.93
 Mme Poivre : 0497/49.78.19